



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION

22-23 novembre et 20-21 décembre 1965

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT No 1A

NATIONS UNIES

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS
REPRISE DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION
22-23 novembre et 20-21 décembre 1965

RESOLUTIONS

SUPPLEMENT No 1A

NATIONS UNIES
New York, 1966

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote ainsi composée dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

E/4117/Add.1

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour de la reprise de la trente-neuvième session	iv
Résolutions adoptées par le Conseil au cours de la reprise de sa trente-neuvième session	
1094 (XXXIX). Reconduction du Programme alimentaire mondial Résolution du 23 novembre 1965	1
1095 (XXXIX). Rapport du Conseil du commerce et du développement Résolution du 23 novembre 1965	1
Autres décisions prises par le Conseil au cours de la reprise de sa trente-neuvième session	
Programme de base du Conseil pour 1966	3
Modifications au calendrier des conférences pour 1966	3
Rapport du Comité de l'assistance technique	3
Question de la création d'un centre international de documentation en matière d'habitation, de construction et de planification	3
Election des membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement	3
Election des membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Pro- gramme alimentaire mondial	3
Composition du Comité du développement industriel	4
Ajournement de l'élection des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales	4

**ORDRE DU JOUR
DE LA REPRISE DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION**

1. Rapport du Conseil du commerce et du développement¹.
2. **Composition du Comité du développement industriel.**
3. Reconduction du Programme alimentaire mondial.
4. Rapport intérimaire sur la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies².
5. Question de la création d'un centre international de documentation en matière d'habitation, de construction et de planification.
6. Examen du calendrier des conférences pour 1966.
7. Elections :
 - a) Election de membres du Comité du développement industriel;
 - b) Election des membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Election des membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial;
 - d) Election des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales³.
8. Programme de travail de base du Conseil pour 1966 et examen de l'ordre du jour provisoire de la quarantième session⁴.
9. Rapport du Comité de l'assistance technique⁵.

¹ Point 10 de l'ordre du jour de la trente-neuvième session (voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Supplément No 1*, p. vii), dont le Conseil avait renvoyé l'examen.

² A sa 1400ème séance, le 20 décembre 1965, le Conseil a décidé de supprimer ce point de son ordre du jour.

³ L'examen de cette question a été renvoyé à la quarantième session.

⁴ Point 38 de l'ordre du jour de la trente-neuvième session (*ibid.*), dont le Conseil avait renvoyé l'examen.

⁵ A sa 1400ème séance, le Conseil a décidé d'inscrire cette question supplémentaire à son ordre du jour.

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION

1094 (XXXIX). Reconduction du Programme alimentaire mondial

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les recommandations faites par le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial à sa huitième session et les mesures prises par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa séance du 17 novembre 1965,

Décide de remplacer par le texte suivant les paragraphes 5 et 6 du projet de résolution sur la reconduction du Programme alimentaire mondial qu'il a soumis à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, dans sa résolution 1080 (XXXIX) du 30 juillet 1965:

"5. *Réaffirme* sa décision précédente, à savoir que le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial se compose de 24 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus à raison de 12 par le Conseil économique et social et de 12 par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, étant entendu que les membres sortants sont rééligibles;

"6. *Invite* le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à procéder, dès qu'ils pourront le faire après adoption de la présente résolution par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'élection de 12 membres chacun, dont quatre pour un mandat d'un an, quatre pour un mandat de deux ans et quatre pour un mandat de trois ans;

"7. *Décide* que, par la suite, tous les membres du Comité intergouvernemental seront élus pour trois ans, et invite le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à prendre les dispositions voulues pour que le mandat de quatre des membres élus par chacun des deux Conseils vienne à expiration au cours de chaque année civile;

"8. *Invite en outre* le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à tenir compte, en élisant les membres du Comité intergouvernemental, de la nécessité de ménager une représentation équilibrée entre pays économiquement développés et pays en voie de développement, ainsi que de divers autres facteurs pertinents, tels que représentation de pays qui pourraient éventuellement participer au Programme à titre soit de donateurs, soit de bénéficiaires, répartition géographique équitable et représentation

des pays développés ou en voie de développement qui ont des intérêts commerciaux dans les échanges internationaux de produits alimentaires, notamment ceux qui sont fortement tributaires de ces échanges.

"9. *Demande* que les règles générales du Programme soient revues à la lumière de la présente résolution et invite le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à prendre les décisions appropriées."

*1399^{ème} séance plénière,
23 novembre 1965.*

1095 (XXXIX). Rapport du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964, et les résolutions 1000 et 1011 (XXXVII) du Conseil, en date des 20 et 24 juillet 1964,

Ayant examiné le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement¹,

Conscient de la contribution importante que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peut apporter à la solution des problèmes que pose le développement des pays en voie de développement et des problèmes du commerce international en général,

1. *Prend note avec satisfaction* des progrès que le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a accomplis en fixant son propre programme de travail ainsi que le mandat et le programme de travail de ses organes subsidiaires, tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil;

2. *Note également avec satisfaction* que des arrangements sont déjà en cours d'élaboration en vue d'assurer d'étroites relations de travail entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les commissions économiques régionales et le Bureau des affaires économiques et sociales de Beyrouth, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique;

3. *Transmet* le rapport annuel du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale, à sa vingtième session, et appelle son attention sur les commentaires et les observations qui figurent dans le rapport complémentaire du Conseil économique et social sur la reprise de sa trente-neuvième session².

*1399^{ème} séance plénière,
23 novembre 1965.*

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 15 (A/6023/Rev.1).

² Ibid., Supplément No 3A (A/6003/Add.1).



AUTRES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION

Programme de base du Conseil pour 1966

A sa 1401^{ème} séance, le 21 décembre 1965, le Conseil a approuvé son programme de base pour 1966 et il a examiné l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session.

Modifications au calendrier des conférences pour 1966

A sa 1400^{ème} séance, le 20 décembre 1965, le Conseil a approuvé le calendrier des conférences pour 1966³ après avoir décidé :

- a) De supprimer toute mention des réunions du Comité de l'assistance technique ;
- b) De réunir le Comité spécial de coordination du 16 au 25 mai 1966 et du 31 mai au 8 juin 1966 ;
- c) Que le Comité spécial concernant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel se réunirait du 28 mars au 8 avril 1966 avec la possibilité, le cas échéant, de prolonger sa session de quelques jours ;
- d) D'attirer l'attention de ses organes subsidiaires sur les décisions prises par l'Assemblée générale dans la résolution 2116 (XX) du 21 décembre 1965 touchant le plan des conférences et d'examiner lui-même ces décisions à sa quarante et unième session en rapport avec la résolution 2097 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1965, concernant l'examen et la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil, ainsi qu'avec le calendrier des conférences pour 1967 ;
- e) De déterminer à sa quarantième session :
 - i) Si la quarante et unième session s'ouvrirait le 5 juillet 1966 ou plus tôt ;
 - ii) Les dates des réunions communes du Comité spécial de coordination et du Comité administratif de coordination.

Rapport du Comité de l'assistance technique

A sa 1400^{ème} séance, le 20 décembre 1965, le Conseil a pris note du rapport du Comité de l'assistance technique sur sa session de novembre 1965⁴.

Question de la création d'un centre international de documentation en matière d'habitation, de construction et de planification

A sa 1400^{ème} séance, le 20 décembre 1965, le Conseil a décidé de ne prendre aucune décision touchant le projet de résolution reproduit dans le document E/4126 mais de prier le Secrétaire général d'entreprendre, compte tenu des délibérations du Conseil, les nouvelles négociations envisagées dans le projet de résolution et de faire rapport au Conseil à sa quarantième session.

³ E/4116.

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la trente-neuvième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document E/4134.

Election des membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

A sa 1398^{ème} séance, le 23 novembre 1965, le Conseil a élu les trente-sept membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, conformément aux dispositions de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1965.

En 1966, le Conseil d'administration est composé comme suit :

	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Algérie	1967
Australie	1967
Belgique	1967
Birmanie	1967
Brésil	1966
Bulgarie	1968
Canada	1967
Ceylan	1967
Congo (République démocratique)	1968
Danemark	1968
Etats-Unis d'Amérique	1966
France	1967
Irak	1968
Italie	1966
Jamaïque	1968
Japon	1966
Jordanie	1968
Kenya	1967
Libéria	1968
Malaisie	1966
Népal	1966
Norvège	1966
Paraguay	1966
Pays-Bas	1968
Pérou	1968
Pologne	1967
République fédérale d'Allemagne	1968
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1966
Rwanda	1966
Sénégal	1966
Suède	1967
Suisse	1968
Tunisie	1968
Turquie	1967
Union des Républiques socialistes soviétiques	1966
Venezuela	1967
Yougoslavie	1967

Election des membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial

A sa 1401ème séance, le 21 décembre 1965, le Conseil a élu les douze membres suivants du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial : AUSTRALIE, BRÉSIL, DANEMARK, GHANA, IRLANDE, MEXIQUE, PAKISTAN, PÉROU, RÉPUBLIQUE ARABE UNIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SUÈDE, TURQUIE.

La composition du Comité intergouvernemental en 1966 est donc la suivante :

	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
Argentine*	1968
Australie	1967
Brésil	1968
Canada*	1968
Ceylan*	1967
Colombie*	1966
Danemark	1968
Etats-Unis d'Amérique*	1968
France*	1967
Ghana	1968
Inde*	1968
Irlande	1966
Jamaïque*	1966
Mexique	1967
Nigéria*	1966
Nouvelle-Zélande*	1967

* Membres élus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

*Mandat
expirant le
31 décembre*

Pakistan	1966
Pays-Bas*	1966
Pérou	1967
République arabe unie	1966
République fédérale d'Allemagne*	1967
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1967
Suède	1966
Turquie	1968

Composition du Comité du développement industriel

A sa 1400ème séance, le 20 décembre 1965, le Conseil a décidé que, pour 1966, le Comité du développement industriel comprendrait les membres du Conseil ainsi que le Koweït, le Mexique, la Pologne, la République fédérale d'Allemagne et la Turquie. La composition du Comité en 1966 est donc la suivante : ALGÉRIE, CAMEROUN, CANADA, CHILI, DAHOMEY, EQUATEUR, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, GABON, GRÈCE, INDE, IRAK, IRAN, KOWEÏT, LUXEMBOURG, MAROC, MEXIQUE, PAKISTAN, PANAMA, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SIERRA LEONE, SUÈDE, TCHÉCOSLOVAQUIE, TURQUIE, UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, VENEZUELA.

Ajournement de l'élection des membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales

A sa 1401ème séance, le 21 décembre 1965, le Conseil a décidé de remettre au début de sa quarantième session l'élection des sept membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales.